



BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTION

CHIC IMMOBILIER

Applicable au 1er Mars 2023 - à l'exclusion des contrats de commercialisation des biens en VEFA

Garage et Parking	Fofait à 3 500 € TTC
Commerces : De 0 à 100 000€	15 %
Commerces : + 100 000 €	10 %
De 50 000 € à 99 000 €	Forfait à 7 000 € TTC
De 100 000 € à 199 000 €	7,5 %
De 200 000 € à 399 000 €	6,5 %
De 400 000 € à 499 000 €	5,5 %
De 500 000 € à 1 000 000 €	5 %
A partir de 1 000 001 €	4 %

Les Honoraires d'agence sont à charge Vendeur.

Le mandat de recherche : les honoraires sont à la charge de l'Acquéreur.

En ce qui concerne les Honoraires à charges Acquéreur, le barème des Honoraires reste identique à celui à charge Vendeur.

Notre barème des honoraires est rédigé en TTC, taux de TVA en vigueur applicable au lieu du bien mis en vente.

En cas d'une délégation de mandat consentie par un professionnel de l'Immobilier, le barème des honoraires applicable est celui du professionnel titulaire du mandat initial.

Nos Honoraires TTC sont dues, qu'une fois l'acte authentique acté.

SARL CHIC IMMOBILIER / SIRET : 831 508 445 00010

Domiciliée Villa Salix n°2, Quai Arthur Rimbaud - 66750 Saint-Cyprien / France

Tél : +33 (0)4 48 19 29 28 / Mail : Contact@chic-immobilier.fr

Carte Professionnelle N°CPI : 6601 2018 000 025 182

Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce / Gestion Immobilière / Syndic de Copropriété

Caisse de Garantie : ALLIANZ IARD / Police n°41543943